

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Harpic Power Plus Spring Power Delisted

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: BE2019-0019-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0020131-0003

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Harpic Power Plus Spring Power Delisted

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Reckitt Benckiser (Belgium) SA/NV
	Adresse	Allee de la Recherche 20 Researchdreef 1070 Brussel Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2019-0019-00-00 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0020131-0003	
Date de l'autorisation	05/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Reckitt Benckiser (UK) Ltd
Adresse du fabricant	Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Sinfin Lane DE24 9GG Derby Royaume-Uni

Nom du fabricant

Reckitt Benckiser Production (Poland) sp z.o.o.

Adresse du fabricant

Ul Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

Emplacement des sites de fabrication

Ul Okunin 1 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

Nom du fabricant

P.P.H.U. TRANS-CHEM,

Adresse du fabricant

ul. Przemysłowa 5 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

Emplacement des sites de fabrication

ul. Przemysłowa 5 05-100 Nowy Dwor Mazowiecki Pologne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

36 - Acide chlorhydrique

Nom du fabricant

Ineos Chlor Limited

Adresse du fabricant

South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni

Emplacement des sites de fabrication

South Parade, PO Box 9 WA7 4JE Runcorn Royaume-Uni

Substance active

36 - Acide chlorhydrique

Nom du fabricant

BASF SE

Adresse du fabricant

Carl-Bosch-Str. 38, Ludwigshafen am Rhein, Rheinland-Pfalz 67056 Ludwigshafen
Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Carl-Bosch-Str. 38, Ludwigshafen am Rhein, Rheinland-Pfalz 67056 Ludwigshafen
Allemagne

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	PCC Rokita SA
Adresse du fabricant	ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ul. Sienkiewicza 4 56-120 Brzeg Dolny Pologne

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp. z.o.o.
Adresse du fabricant	ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne
Emplacement des sites de fabrication	ul. J. Bema 21 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Industrial Chemicals Limited
Adresse du fabricant	Hogg Lane, Grays, Essex, RM17 5DU Grays Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Stoneness Road, West Thurrock, Grays, Essex RM20 3AG Grays Royaume-Uni

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Borregaard AS
Adresse du fabricant	PO Box 162 N-1071 Sarpsborg Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Gardsgata 20, C-Port 1721 Sarpsborg Norvège

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	9
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides		8030-78-2	232-447-4	0.425
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivatives		61791-44-4	263-177-5	1.485

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Garder sous clef.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfectant de surface à usage domestique pour cuvettes de toilette - usage grand public, professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Utilisé comme désinfectant de surface pour cuvettes de toilette
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Bactéries-Bactéries-No data Champignons-Champignons-No data Levures-Levures-No data Virus-Virus-No data Spores bactériennes-Spores bactériennes-No data
Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyant-désinfectant pour cuvette de toilette
Méthode(s) d'application	Verser - Pour appliquer le produit, placer l'embout sous le rebord de la cuvette. Ces instructions permettent d'appliquer une dose de produit recouvrant entièrement la surface de la cuvette.
Taux et fréquences d'application	~80 mL selon les préconisations d'emploi - - Sans restriction. Comme demandé
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon, plastique : PEHD , 500 mL Flacon, Plastique: PEHD, 680mL Flacon, plastique : PEHD , 750 mL Flacon, plastique : PEHD , 1000 mL Flacon, plastique : PEHD , 900 mL

Flacon en polyéthylène haute densité opaque (PEHD). Le bouchon du flacon doit toujours répondre aux spécifications techniques définies dans le rapport d'évaluation du produit biocide (PAR).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le port de gants est recommandé lors du nettoyage et de la désinfection des toilettes.

1. Soulever la lunette et placer soigneusement l'embout sous le rebord des toilettes.
2. Presser le flacon et appliquer le produit lentement dans toute la cuvette, en utilisant suffisamment de liquide pour couvrir complètement la surface.
3. Pour des résultats de nettoyage [optimal], laisser agir pendant [1/5/10/30] minutes, tirer la chasse et brosser.
4. Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, tirer la chasse et brosser.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Le bouchon du flacon doit toujours répondre aux spécifications techniques définies dans le rapport d'évaluation du produit biocide (PAR).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

SANTÉ HUMAINE

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer..

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, la placer sur le côté, en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement.

Préconisations pour les utilisateurs - Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

PARTIE ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale/régionale.

Contrôle du déversement accidentel :

Petits déversements : Diluer avec de l'eau et essuyer ou absorber à l'aide d'un matériau inerte. Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Déversements importants : Contenir le déversement et recueillir en vue de l'élimination. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Produit:

Méthodes d'élimination : Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur. Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 20 01 29*: détergents contenant des substances dangereuses

Emballage:

Méthodes d'élimination : Dans la mesure du possible, éviter ou réduire au minimum, la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination du flacon doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur. Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions spéciales : L'élimination doit être effectuée conformément à la législation applicable aux déchets et conformément aux réglementations régionales et nationales en vigueur. Les emballages et les flacons ne peuvent être recyclés que s'ils sont entièrement vides.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine, à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des matières incompatibles.

Tenir à l'écart des bases. Conserver le bidon bien fermé jusqu'à son utilisation. Refermer soigneusement les flacons qui ont été ouverts et ranger en position verticale.

Ne pas entreposer dans des récipients non étiquetés.

La durée de conservation du produit est de 24 mois.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le port de gants est recommandé lors du nettoyage et de la désinfection des toilettes.

1. Soulever la lunette et placer soigneusement l'embout sous le rebord des toilettes.
2. Presser le flacon et appliquer le produit lentement dans toute la cuvette, en utilisant suffisamment de liquide pour couvrir complètement la surface.
3. Pour des résultats de nettoyage [optimal], laisser agir pendant [1/5/10/30] minutes, tirer la chasse et brosser.
4. Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, tirer la chasse et brosser.

5.2. Mesures de gestion des risques

Le bouchon du flacon doit toujours répondre aux spécifications techniques définies dans le rapport d'évaluation du produit biocide (PAR).

Ne pas utiliser avec de l'eau de Javel ou d'autres produits de nettoyage.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

SANTÉ HUMAINE

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Appeler le centre antipoison ou un médecin si des effets néfastes sur la santé persistent ou sont sérieux.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, la placer sur le côté, en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement.

Préconisations pour les utilisateurs - Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

PARTIE ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale/régionale.

Contrôle du déversement accidentel :

Petits déversements : Diluer avec de l'eau et essuyer ou absorber à l'aide d'un matériau inerte. Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Déversements importants : Contenir le déversement et recueillir en vue de l'élimination. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Produit:

Methodes d'élimination : Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur. Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 20 01 29*: détergents contenant des substances dangereuses

Emballage :

Methodes d'élimination : Dans la mesure du possible, éviter ou réduire au minimum, la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination du flacon doit toujours être effectuée conformément à la législation applicable sur les déchets et conformément aux réglementations nationales et régionales en vigueur. Catalogue Européen des Déchets (CED) Code pour les déchets 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions spéciales : L'élimination doit être effectuée conformément à la législation applicable aux déchets et conformément aux réglementations régionales et nationales en vigueur. Les emballages et les flacons ne peuvent être recyclés que s'ils sont entièrement vides.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine, à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des matières incompatibles.

Tenir à l'écart des bases. Conserver le bidon bien fermé jusqu'à son utilisation. Refermer soigneusement les flacons qui ont été ouverts et ranger en position verticale.

Ne pas entreposer dans des récipients non étiquetés.

La durée de conservation du produit est de 24 mois.

6. Autres informations

1. Tous les produits de cette famille ont la même formulation de base, les seules différences étant le parfum, la couleur et la composition du tensioactif. La formule détaillée est indiquée dans le dossier IUCLID correspondant à cette famille.
 2. Tous les produits de cette famille ont la même classification (voir ci-dessous), les mêmes organismes cibles, types d'emballage, instructions d'utilisation, zones cibles et dosage.
 3. Les Conseils de prudence sont donnés ci-après. Des recommandations complémentaires sont incluses dans la langue locale, comme demandé par l'État membre rapporteur :
 - P0101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants (pour les particuliers)
 - P103 Lire l'étiquette avant utilisation. (pour les particuliers)
 - P405+ P234 Garder sous clef. Conserver le produit dans son emballage d'origine.
 - P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation
 - P280 Porter des gants de protection. (pour utilisateurs professionnels uniquement)
 - P301 + P330+ P331+P310 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale/régionale.
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

4. Au moment de l'accord du SPC pour l'autorisation nationale, il a été considéré que les produits contenaient des substances préoccupantes par rapport aux endpoints environnementaux/écotoxicologiques. Après évaluation des modifications soumises, il est confirmé que les produits contiennent les substances préoccupantes - Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine et Tallow trimethylammonium chloride et leur reclassement n'est pas approprié.

5. Explication sur les noms commerciaux et les formulations pour les modifications mineures et administratives destinées au marché letton.

Les produits 7.1-7.5 sont remplacés par les produits 7.6 - 7.10 ;

Les produits 7.6-7.10 seront remplacés par les produits 7.11 - 7.15 en 2019/2020